

I - Contexte du métier

1. Définition

Les professeurs de musique diplômés d'État sont chargés de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas, ils assurent l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et sont chargés des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, ils transmettent les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves. Ils accompagnent les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Ils participent à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Ils peuvent être associés à la formation d'orientation professionnelle. Ils peuvent également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves de leur établissement ou d'autres établissements. Au long de leur vie professionnelle, les professeurs de musique ont la nécessité d'enrichir leurs compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue. Par ailleurs, ils peuvent exercer des activités dans d'autres contextes professionnels :

- sur le plan artistique : d'interprète, de compositeur, d'arrangeur, de directeur d'ensembles instrumentaux ou vocaux, de musicologue, ...
- sur le plan de l'éducation artistique et l'action culturelle : d'animateur de stages ou d'ateliers, de concepteur et d'opérateur d'actions de sensibilisation à la musique, d'acteurs au sein de structures de diffusion et de création.

2. Types de structures concernées par le métier

Les professeurs de musique diplômés d'État enseignent principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

3. Emplois concernés et leur définition

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, les professeurs de musique diplômés d'État accèdent au cadre d'emplois de catégorie B des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale). À ce titre, le diplôme d'État de professeur de musique est le diplôme requis pour l'accès au concours externe d'accès au grade. Les professeurs titulaires du diplôme d'État exercent fréquemment leurs fonctions dans les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal. Il n'existe pas d'étude récente concernant les effectifs dans ces établissements mais une étude du ministère chargé de la culture parue en 2002 faisait déjà état du fait que les assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique constituaient près de la moitié des enseignants titulaires dans les écoles municipales agréées, et que sur 1501 assistants territoriaux spécialisés recensés, 992 étaient titulaires du diplôme d'État. Après recrutement par une collectivité et à l'issue d'une période de stage, ils peuvent être titularisés. 2 931 professeurs titulaires du diplôme d'État exerçaient cette fonction pour l'année scolaire 2006-2007, dont 1 903 dans les conservatoires à rayonnement départemental et 1 028 dans les conservatoires à rayonnement régional (chiffres DEPS).

Les assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique ont une mission de service public. Ils enseignent et sont susceptibles d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut les conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique. Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales, le recrutement s'effectue de manière contractuelle (CDD, CDI). L'organisation du travail est rythmée par l'année scolaire ou universitaire. Le temps de travail est défini par le statut ou le contrat de travail. En ce qui concerne les assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique, le temps d'enseignement hebdomadaire à temps complet est de vingt heures. Le professeur de musique diplômé d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et/ou d'autres institutions des différents secteurs du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, arts du cirque, arts de la rue...) et conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, ...) ou d'autres secteurs (enseignement général, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, ...). Participant à la réalisation du projet de l'établissement, le professeur de musique diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et culturelles de sa classe. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement. En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en oeuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion, ...).

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Les enseignants relevant des collectivités territoriales sont recrutés soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le président du conseil d'administration lorsque l'établissement est géré par un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Ils sont placés sous l'autorité du directeur de l'établissement. Dans le cadre des structures associatives, ils sont recrutés par le président du conseil d'administration. Ils sont placés sous l'autorité du directeur de l'établissement.

II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

EC ou ET= évaluation continue (assurée par l'établissement de formation) ou évaluation terminale (faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures).

Les modalités d'évaluation continue et terminale sont les suivantes :

- Épreuves pratiques : mise en situation pédagogique, mise en situation artistique, éventuellement suivies d'un entretien, réalisation de projet ;
- Épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse, lecture à vue, dossier, mémoire (éventuellement suivis d'un entretien) ;
- Épreuve orale : entretien.

N.B. : 1. *Les critères d'évaluation peuvent correspondre à plusieurs compétences.*

2. *La numérotation des points n'induit aucune hiérarchie.*

3. *Des compétences, connaissances et attitudes propres à certaines disciplines sont définies en fin de référentiel. Ces éléments seront à prendre en compte lors de l'élaboration des épreuves spécifiques pour chaque discipline, en terme de nature des épreuves et de pondération.*

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ENSEIGNER					
I – Etre engagé dans un projet artistique personnel	A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une expression musicale et entretenir sa pratique - Soutenir ses choix artistiques - Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives 	Réaliser une prestation artistique : <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une expression musicale - Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline musicale - Opérer des choix musicaux et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux - Porter un regard critique sur sa pratique artistique 	<u>EC et/ou ET</u> Mise en situation artistique et présentation de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et intérêt de l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistique - Diversité et représentativité du répertoire - Cohérence entre le répertoire présenté et le niveau d'interprétation - Qualité et précision de l'expression écrite et orale
	B. Faire preuve d'une culture active	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, ...) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Etre en lien avec l'actualité de sa pratique artistique - S'exprimer sur le contexte artistique de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Etre sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales - Aborder de nouveaux répertoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances dans les domaines de la lutherie, de l'organologie, des nouvelles technologies, etc ... en relation avec sa pratique artistique - Avoir un niveau confirmé de culture musicale - Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique - Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques et esthétiques - Etre sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales - Aborder de nouveaux répertoires 	<u>EC et/ou ET</u> Entretien, épreuve écrite (commentaire d'écoute, analyse, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse et diversité des acquisitions personnelles, des références et des ressources documentaires - Connaissances de base de champs esthétiques et de domaines artistiques autres que les siens - Mise en perspective des acquisitions personnelles et des ressources dans sa pratique - Identification précise et mise en perspective des références historiques et esthétiques

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
II - Mettre en œuvre un projet pédagogique	A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir la formation des élèves, de l'éveil au troisième cycle amateur - Participer, en lien avec un professeur d'enseignement artistique, à la formation des élèves de 3^e cycle spécialisé/CEPI - Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, ...) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Fonder sa réflexion pédagogique sur les apports des sciences de l'éducation et des pédagogies musicales - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial - Rédiger son projet d'enseignement - Elaborer des outils pédagogiques (textes, supports audio, ...) à partir de ces éléments, en les adaptant aux différents niveaux, profils et âges - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique 	<p><u>EC et/ou ET</u></p> <p>Epreuve écrite</p> <p><u>EC et/ou ET</u></p> <p>Mise en situation pédagogique avec présentation écrite et orale du déroulé de la prestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Précision dans la connaissance des textes portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial en vigueur - Formulation écrite et orale précise et étayée des axes et objectifs du projet d'enseignement - Justesse du regard et de l'analyse de la situation pédagogique (diagnostic et mise en perspective)
		<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective et en relation avec les enseignants concernés - Appréhender les motivations et les projets des élèves (enfants, adolescents, adultes) - Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves, les aider à en garder des traces sur différents supports 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés - Appréhender les motivations et les projets des élèves (enfants, adolescents, adultes) - Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves, les aider à en garder des traces sur différents supports 	<p><u>EC et stages en milieu professionnel</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques - Adaptation des objectifs en relation avec les enseignants concernés - Adéquation entre le projet et les situations pédagogiques - Hiérarchisation des priorités prenant en compte les attentes et les capacités des élèves

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
***	*** B'. Mener des séances d'apprentissage	*** - Structurer les séances d'apprentissage - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Formuler des propositions, des consignes - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine - Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture, ...) autres que la sienne - Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale - Donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations, ... - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Pratiquer une pédagogie différenciée en exploitant la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers, ...	*** - Structurer les séances d'apprentissage - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Formuler des propositions, des consignes - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine - Donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations, ... - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Pratiquer une pédagogie différenciée en exploitant la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers, ...	*** <u>EC</u> Mise en situation pédagogique	*** - Maîtrise du plan de cours (rythme, durée des séquences, ...) - Adéquation entre l'espace, la situation pédagogique et les objectifs visés - Expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise du lexique du domaine concerné - A-propos et qualité des exemples et des interventions musicales - Adéquation des ressources mises à disposition et des modalités au regard de la situation pédagogique et des objectifs visés - Mobilisation de connaissances élémentaires sur le langage, la culture, le contexte historique liés aux œuvres étudiées - Prise en compte des interactions au sein du groupe - Efficacité du travail avec l'élève ou le groupe

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
***	*** B''. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante	*** - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Développer un enseignement approprié au contexte d'apprentissage - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe - S'appuyer sur son expérience et celle des autres enseignants en mobilisant au besoin des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie, ...) - Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre en place des représentations de travaux d'élèves au sein de sa classe et dans le cadre de projets plus larges - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Accompagner les élèves dans leur prise d'autonomie - Rendre les élèves acteurs de leur apprentissage - Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves	*** - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Développer un enseignement approprié au contexte d'apprentissage - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe - Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Comprendre le sens musical de l'œuvre et construire une séance qui en exploite et en valorise les aspects essentiels - Conduire l'élève à développer une expression et une interprétation personnelles, évaluer son propre travail	*** <u>EC</u> Mise en situation pédagogique	- Maîtrise du plan de cours (rythme, durée des séquences, ...) - Adéquation entre l'espace, la situation pédagogique et les objectifs visés - Expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise du lexique du domaine concerné - Précision de l'analyse musicale écrite ou orale et à-propos de son utilisation - Valorisation de la prestation de l'élève - Place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> - Susciter la curiosité des élèves, les inciter à trouver leurs propres réponses et à développer leur esprit critique - Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique (<i>interprétation personnelle</i>) 			
	C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la progression technique et artistique des élèves - Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève - Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétence, connaissances, comportements) - Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation - En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage 	- Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat	<u>EC</u> Entretien	- Cohérence et articulation entre le cursus, les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ETRE ACTEUR DU PROJET DE L'ETABLISSEMENT					
III – Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement	A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec le directeur et les autres acteurs - Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet - Inscrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire - Etre force de proposition dans l'évolution du projet 	<u>EC et/ou ET</u> Entretien Epreuve écrite	- Informations connues sur le contexte de l'établissement et de son territoire
	B. Travailler en équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Nourrir et partager une réflexion pédagogique - Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires - Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents (supports audio et vidéo, ...) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental 			
	C. Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents - Informer les acteurs de l'établissement de son activité 	- Informer les acteurs de l'établissement de son activité		- Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques du projet d'enseignement
IV – Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale	A. Développer les relations avec des publics diversifiés	- S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Education nationale, le monde associatif, institutions culturelles, sociales, ...) et participer à la mise en œuvre d'actions de rencontre avec différents publics	- Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement (les publics et les institutions)	<u>EC et/ou ET</u> Entretien Epreuve écrite	- Informations connues concernant l'environnement de l'établissement
	B. Participer à un réseau territorial	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique - Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation, ...) 			

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION			
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'Etat pour la discipline Formation musicale					
		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle, notamment en s'accompagnant - Pratique élémentaire d'un instrument polyphonique : accompagnement et harmonisation, improvisation - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Développer le lien entre l'écoute (le son) et l'écriture musicale (le signe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle, notamment en s'accompagnant - Pratique élémentaire d'un instrument polyphonique : accompagnement et harmonisation, improvisation - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Concevoir et créer des textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien 	<p><u>EC et/ou ET</u></p> <p>Epreuve pédagogique Epreuve écrite Entretien</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Epreuve pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'appareil phonatoire et de ses évolutions dans l'enfance et l'adolescence - Capacités à repérer et à alerter sur des problèmes vocaux, capacité à proposer des solutions - Posséder des éléments de technique vocale - Interpréter une mélodie en s'accompagnant - Utiliser des éléments de direction dans le cadre du cours - Capacité à prendre en compte les difficultés de perception ou de lecture des élèves

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'Etat pour la discipline Direction d'ensembles (options : ensembles instrumentaux, ensembles vocaux)					
	Organiser et conduire des répétitions	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements, ...) - Développer la communication verbale et son économie - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes 	<u>EC et/ou ET</u> Epreuve pratique	En fonction de l'œuvre et du groupe : <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de la gestion du temps - Pertinence de l'organisation et du planning des répétitions au regard de l'exigence de l'œuvre, notamment par la prise en compte du volume de travail par pupitre ou ensemble de pupitres - Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés - Fidélité de restitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental - Pour la direction chorale : qualité de l'exemple vocal (précision, justesse, timbre, ...)
	Construire et gérer la dynamique du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe - Créer un contexte favorisant les échanges - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance 	<u>EC et/ou ET</u> Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe